

▣ POLITIQUES *ET* INTERVENTIONS SOCIALES ▣

Collection dirigée par

Cristina **De Robertis**

Éliane **Leplay**

Henri **Pascal**



Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires



**Henry Noguès, Marc Rouzeau,
Yvette Molina (dir.)**

UNAFORIS



POLITIQUES ET INTERVENTIONS SOCIALES



2011

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

Remerciements

Nous remercions chaleureusement Chantal Potier pour sa coordination technique, sa disponibilité et son énergie qui ont permis de finaliser ce projet dans les délais ainsi que Karine Mascarel pour sa patience et sa rigueur dans la mise en forme des textes.

Que soient remerciés également tous les auteurs qui, dans un calendrier serré, ont pu produire des textes de qualité dans la ligne éditoriale de l'ouvrage.

Ce livre prend appui sur les travaux présentés à la première biennale de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS) qui s'est tenue à Rennes du 7 au 9 juillet 2010 (www.unaforis.com). Nous tenons à remercier le conseil d'administration de l'UNAFORIS pour avoir encouragé et accompagné ce projet.

Introduction

Henry Noguès

Les métiers du social sont par essence au cœur des changements qui affectent les sociétés humaines. Qu'ils aient comme objet d'accompagner les personnes les plus fragiles ou en situation de handicap de tous les âges, dans leur vie quotidienne ou dans leur démarche d'intégration sociale, ou qu'ils soient engagés dans des actions plus collectives d'émancipation et d'*empowerment* (c'est-à-dire d'accroissement du pouvoir d'agir) de personnes, de groupes ou de communautés, ces métiers enregistrent depuis toujours l'impact des conjonctures de récession, les effets de la montée des précarités et les conséquences de l'affaiblissement de la cohésion sociale. Évidemment, les professionnels de ces métiers s'efforcent, par leurs diverses formes d'intervention, non seulement de protéger et de renforcer les liens sociaux mais surtout d'élargir les marges d'autonomie des personnes et de développer leur sens de la responsabilité.

Ce positionnement spécifique du travail social conduit ses artisans à porter une attention aux parcours de vie des hommes et des femmes et aux territoires qui constituent leur cadre de vie. Observer que ceux-ci s'inscrivent désormais dans des territoires de plus en plus interconnectés est devenu un lieu commun.

Au niveau macro, mondialisation et intensification des échanges internationaux ont transformé la planète en un «village» où global et local se télescopent, influençant, par-delà les frontières, les conditions de vie de chacun de nous. Au niveau micro, l'avènement d'une famille nucléaire, souvent moins stable, et le développement d'une individuation des situations personnelles font apparaître le domicile personnel comme un territoire singulier et critique où se construit la qualité de la vie, de l'enfance jusqu'à la vieillesse. À un niveau intermédiaire (régions, pays, agglomérations, quartiers) enfin, les politiques publiques, nationales et territoriales, aménagent et structurent l'environnement et le cadre de la vie, rendant alors plus

ou moins accessibles à tous les services publics ou privés de proximité. Les territoires des niveaux proches ou plus lointains influencent fortement les pratiques des métiers du social qui, pour être principalement des métiers relationnels, doivent cependant être situés et contextualisés.

Dans cette évolution, tous les métiers du social (correspondant à des formations des niveaux V à I) se trouvent impliqués : des métiers de l'accompagnement au domicile, pour les actes de la vie quotidienne, de personnes fragiles à ceux qui participent à la définition de politiques publiques et de nouveaux dispositifs d'intervention sociale à différentes échelles (régionales ou nationales) en passant par les engagements professionnels plus opérationnels et plus spécialisés dans des équipements de quartiers ou des établissements ou des services sociaux et médico-sociaux.

Dans leur activité de formation à ces métiers qui déclinent les différentes facettes du travail social, les centres de formation doivent donc inscrire leurs projets dans des contextes en mouvement. L'objet principal de cet ouvrage est de faire le point sur la situation actuelle en portant une attention particulière aux changements déjà intervenus ou encore à mettre en œuvre dans les rapports des écoles avec les territoires où se développent leurs activités.

Les dernières décennies ont amené des changements majeurs dans trois domaines qui concernent directement l'activité et le cœur des métiers au sein des instituts de formation :

- le cadre sociopolitique a changé dans plusieurs de ses dimensions (I) ;
- sous l'influence de nombreux facteurs, les modalités et le contenu de formations caractérisées notamment par un rôle essentiel de l'alternance se sont profondément transformés (II) ;
- enfin, de nouvelles pratiques de recherche émergent au sein des équipes pédagogiques et participent à un positionnement stratégique des centres de formation (III).

Ces trois aspects ont structuré les trois parties de cet ouvrage.

Après une longue histoire centralisée, la France a commencé une vaste expérimentation de formes de gouvernance décentralisées. Dans le domaine social, le département a été le grand bénéficiaire des transferts de compétences réalisés par les premières lois de décentralisation. Même si son rôle d'acteur majeur dans l'organisation de l'action sociale a été formellement confirmé dans la seconde phase des lois de décentralisation, il est possible de s'interroger aujourd'hui sur la portée réelle des déclarations du législateur. En effet, la signification profonde de réformes plus récentes – création des agences régionales de santé (ARS), réforme des collectivités territoriales – reste encore problématique. Ainsi, la perte de la clause de compétence générale pour les collectivités territoriales et l'extension élargie des compétences des nouvelles ARS peuvent être vues soit comme un approfondissement de la régionalisation soit comme l'un des signes d'un retour au centralisme français.

Dans le domaine de la formation professionnelle, c'est la région qui est investie de responsabilités nouvelles. Jusqu'en 2004, toutes les formations initiales étaient réglementées, structurées pédagogiquement et financées par l'État. Avec l'acte II de la décentralisation, ce paysage s'est trouvé modifié en profondeur. En effet, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales signe la fin du quasi-monopole du pilotage des formations sociales par l'exécutif national. Désormais, les conseils régionaux recensent les besoins, agréent les établissements, prennent en charge le financement des formations initiales et les planifient dans des schémas régionaux.

Sur tous ces plans, le paysage dans lequel se déploie l'activité desdits établissements s'est transformé. Évidemment, ceux-ci composent déjà de longue date avec les acteurs locaux, eux-mêmes étant aussi reconnus comme tels. Mais, plus largement, c'est à l'installation d'un mode de régulation plus complexe et davantage pluraliste auquel ils doivent s'adapter. Les acteurs politiques et administratifs mais aussi associatifs, partenaires privilégiés des centres de formation aux métiers du travail social, changent. Enfin, l'influence de l'Union européenne se fait aussi sentir de manière plus appuyée ces dernières années dans le champ de ces formations (processus de Bologne, projets Erasmus, etc.).

Analyser les racines anciennes et les facteurs plus récents caractérisant l'évolution de l'environnement des institutions de formation aux métiers du travail social, comprendre les transformations à l'œuvre dans ces métiers sur le terrain et dans les pratiques d'apprentissage professionnel, repérer, enfin, les leviers d'action à mobiliser et les chantiers stratégiques à ouvrir pour consolider l'adaptation des instituts et des écoles de travail social aux besoins qui apparaîtront au sein de leurs territoires, tels sont les principaux objectifs de la première partie de l'ouvrage.

Une analyse historique apporte un éclairage transversal sur la genèse des institutions d'éducation et de formation générale dans l'histoire de la France. Elle montre comment la période moderne a été le creuset de notre modèle éducatif. L'analyse oppose deux modèles types de l'éducation : l'un situé dans la société et partagé entre familles et métiers, et l'autre, plus tardif, issu principalement des préoccupations sociétales de l'Église (relayée ensuite par la République) qui crée des espaces spécifiques et clos de formation. Ce remplacement d'un modèle par l'autre aurait eu deux conséquences majeures : non seulement une division du travail et une spécialisation des métiers de l'enseignement mais également une forme de déterritorialisation de cette activité. L'émergence de ces institutions « hors sol » a constitué le lieu de développement des compétences et, pour nombre de migrants venant des espaces ruraux ou même de l'étranger, un vecteur d'une intégration réussie. Cependant, elle a aussi contribué, d'une part, à disqualifier partiellement les compétences potentielles des acteurs de la société civile et, d'autre part, à générer un clivage plus marqué entre enseignement théorique et

conceptuel d'un côté et enseignement pratique et appliqué de l'autre. Ce détour historique de la réflexion, proposé par Jean-Marie Gourvil, vient éclairer sous un jour intéressant la situation particulière des formations aux métiers du social.

En effet, à cause de la nature particulière des apprentissages à l'exercice de ces métiers nécessairement situés, les instituts et écoles de formation en travail social se retrouvent, et cela depuis toujours, en tension avec le modèle dominant de l'enseignement. Dans la mesure où l'articulation des savoirs pratiques et théoriques implique inévitablement un engagement accompagné sur le terrain, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces structures soient plutôt apparues à la marge du système éducatif et universitaire et, qu'à l'instar d'autres modes de formation professionnelle, elles aient manifesté, à leur manière, une forme d'autonomie et de remise en cause des modèles traditionnels de la formation.

Sans doute la situation a-t-elle évolué aujourd'hui. Désormais, la professionnalisation de certains diplômés du secondaire comme de l'université a réduit en partie la distance existant entre pratiques et objectifs de ces institutions, longtemps séparées. De même, on observe une meilleure visibilité des initiatives de la société civile et, parfois, une reconnaissance des compétences qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre. La prise en compte encore imparfaite de l'économie sociale (Vercamer, 2010), la mise en évidence du rôle du bénévolat, célébré en 2011 dans l'Union européenne, et les préconisations du rapport Stiglitz (2009 : 14-20) sur l'évaluation de la richesse sont des événements significatifs qui montrent que les choses bougent. De nouveaux équilibres se dessinent dans la répartition des responsabilités entre l'État et la société civile. Ils permettent d'imaginer les fameuses « barres parallèles », symboles d'un souci d'équilibre entre les initiatives de la société civile d'un côté, et l'exercice des responsabilités publiques de l'autre, qu'avaient déjà évoquées au début du XX^e siècle certains auteurs anglo-saxons¹. Un nouvel ancrage des formations dans les territoires devient peut-être possible. L'expérience acquise par ces écoles, jusqu'à maintenant à la marge, pourrait se transformer dans l'avenir en un atout plus central pour la collectivité.

Cette approche historique de la question de la formation en France est prolongée par une réflexion diachronique sur la fabrique de l'action sociale et du travail social. Comme pour l'éducation, ce processus prend ses racines loin dans le temps et s'est développé principalement au cours des deux derniers siècles. Si les questions sociales apparaissent par nature au cœur des

1. Cette image serait évoquée dès 1908 par un Américain, Benjamin Gray, selon Ellen Netting (1982) de la Virginia Commonwealth University de Richmond (Virginie) qui s'appuie sur un travail antérieur (Kahn, 1976) dans sa thèse de recherche en travail social à l'université de Chicago. Cette image sera reprise quelques années plus tard par un couple de fabianistes anglais, Béatrice et Sidney Webb (1916). Cf. Lewis, 1997.

territoires, leur structuration au niveau national est une tendance lourde, notamment en raison de la production législative qu'implique toujours la reconnaissance de droits. Ce processus est amplifié dans un État jacobin comme la France. Se méfiant de tous les corps intermédiaires, celui-ci tentera même, dès 1791, de museler les initiatives de la société civile avec une loi que Jaurès n'hésitait pas à qualifier de « terrible » (Gibaud, 1989 : 83) : la loi Le Chapelier. Paradoxalement, l'orientation libérale de la Révolution conduisait à une forme de nationalisation de la solidarité même si l'assistance, trop complexe à mettre en œuvre, fut rapidement renvoyée aux paroisses et aux communes.

Malgré ces obstacles, la société civile française ne restera pas passive et diverses initiatives (secours mutuels, œuvres de bienfaisance, associations d'éducation populaire, etc.) contribueront progressivement à façonner une action publique et à structurer un véritable secteur d'action sociale. Pendant longtemps, la régulation de ce secteur restera la compétence de l'État central. Il a fallu la multiplication des questions sociales, la mise en doute de la possibilité de les résoudre dans un cadre standardisé, le développement de l'inflation des dépenses sociales et, sans doute, le renforcement des désirs d'émancipation des acteurs locaux pour que l'on s'engage, d'abord timidement, dans une démarche de déconcentration et, plus nettement ensuite, dans un processus de décentralisation. Celui-ci s'accélère au début des années 1980 grâce à une alternance politique pendant longtemps suspendue. La décentralisation sera particulièrement marquée dans le champ de l'action sociale (Tymen, Noguès, 1988).

Une nouvelle période s'ouvre alors au cours de laquelle, dans les territoires, sont expérimentées des recompositions des formes traditionnelles de l'action sociale qui déplacent ses frontières et favorisent des interventions plus transversales. Participant à ces nouvelles dynamiques localisées de développement, les acteurs locaux donnent une place inédite au territoire en regard des problèmes sociaux. Tantôt vu comme une cause supplémentaire d'inégalité, d'exclusion ou d'enfermement – zone rurale, zone de banlieues transformées en ghettos (Lapeyronnie, 2008) –, tantôt vu comme un résultat où s'impriment les effets des questions sociales – zones désindustrialisées, quartiers de populations pauvres –, le territoire devient, selon l'optique retenue, une cible des politiques sociales – zones d'éducation prioritaire (ZEP), zones urbaines sensibles (ZUS) – ou, au contraire, une ressource à valoriser pour favoriser le développement local. Marc Rouzeau explique comment, pendant cette période, l'action publique se reconfigure et comment l'action sociale, débordant de ses frontières historiques, tend à se diffuser dans d'autres secteurs.

Pourtant, cette situation n'est pas stabilisée. L'équilibre des finances des départements est mis en tension entre les logiques sociales qui tirent les dépenses et les logiques économiques alors que la concurrence fiscale entre les territoires et le désengagement de l'État freinent les recettes. L'activation

de la protection et les politiques dites du «workfare» sont à l'ordre du jour sans doute davantage pour des raisons idéologiques que pour leurs résultats avérés (Barbier, 2009). La directive «services», adoptée par l'Union européenne, exprime une tendance forte et beaucoup plus générale à la marchandisation (Bode, 2007). Ces nouveaux référentiels, qui sont invités aussi dans l'action sociale, souvent empruntés aux marchés concurrentiels, reconfigurent les droits et les normes juridiques parfois de façon inquiétante (Supiot, 2010) et l'État est conduit à se réformer pour accompagner de plus près ces évolutions qui transcendent les frontières des territoires régionaux.

La notion de gouvernance qui a pénétré récemment au cœur de l'espace public avec un impact qui dépasse très nettement un simple effet de mode s'impose désormais dans de nombreux secteurs et atteint le secteur social. Il s'agit d'un mot ancien, réactivé après un détour par la langue anglo-saxonne, pour caractériser un mode de direction des sociétés de capitaux privilégiant, avant tout, les intérêts des porteurs de parts, les actionnaires. Cette réflexion qui tend à «économiser» l'ensemble des rapports dans la société prend son origine conceptuelle dans la prise en compte, par la théorie économique, des imperfections des informations. Celles-ci sont modélisées dans le cadre d'une théorie, celle de l'agence dont le nom résume la réalité des situations qu'elle cherche à décrire. Un agent (le manager dans le cas évoqué) prend des décisions et agit pour le compte d'un tiers, le principal (l'actionnaire) qui lui a délégué cette mission. Le problème vient du fait que le principal n'a pas la même qualité d'informations que le manager. Le risque est alors que ce dernier tienne compte davantage de ses intérêts propres, au détriment de ceux des actionnaires. L'une des solutions pour remédier à cette difficulté consiste à renforcer la régulation par les marchés, principalement financiers, afin de limiter la marge de manœuvre de la direction et la conduire à se réorienter au profit des actionnaires. Des contrats incitatifs, des comparaisons de coûts (*benchmarking*, tarification à l'activité [T2A], etc.) sont aussi des outils de correction de ce problème.

Ainsi, le mot gouvernance transporte-t-il implicitement la diffusion des doctrines du management et l'adoption de régulations principalement marchandes jusqu'au cœur de l'État : c'est ce que l'on appelle le «New public management». Dans le champ de l'action sociale, la décentralisation s'est accompagnée progressivement d'un développement de la logique de la commande publique sous la forme d'appels d'offres ou d'appels à projets. Cette évolution peut être facteur de progrès mais elle n'est pas sans risque. Les logiques d'action risquent d'être bouleversées au profit de la rationalité instrumentale, la personnalisation de l'accompagnement social peut souffrir d'une standardisation accrue et les associations se voient transformées en simples opérateurs gestionnaires. Parmi tous les effets induits par cette évolution, Philippe Hirlet souligne que le caractère hétéronome du travail social s'en trouve grandement renforcé. Selon leurs valeurs de référence ou selon leurs conceptions idéologiques, les travailleurs sociaux doivent

composer entre des logiques d'action oscillant entre proximité et distance et tenter de concilier des injonctions parfois contradictoires.

Cette évolution implique une adaptation des instituts de formation désormais de plus en plus positionnés sur ce qui devient également un véritable marché. Il s'agit de permettre aux cadres en formation non seulement d'acquérir les compétences techniques et juridiques mais également de s'appropriier les références managériales et surtout de construire une posture suffisamment distanciée et critique pour rester ouverte à l'innovation. Pour les travailleurs sociaux, il s'agit, en partenariat avec les branches professionnelles, et grâce à l'alternance, de préparer les étudiants à des carrières plus évolutives en favorisant la mise en place de passerelles entre les différents métiers. Sans doute faut-il aussi retenir, à l'instar des propositions pour les métiers de la santé, « le principe de la délivrance aux titulaires d'un diplôme d'État [...] d'un grade équivalent au titre universitaire » (Hénart, Berland, Cadet, 2011 : 5). Pourtant, si cette stratégie d'adaptation peut réduire les tensions découlant des processus de définition hétéronome du contenu du travail social, on sent bien qu'il faut aussi préserver des références déontologiques et des capacités d'autonomie suffisamment affirmées chez les futurs professionnels pour qu'ils soient en mesure de construire avec les usagers les relations interactives attentives malgré tout à leurs projets propres.

La première partie s'achève par un panorama des multiples territoires, depuis les territoires locaux jusqu'aux territoires virtuels, dans lesquels les centres de formation en travail social doivent inscrire leur activité. Le domicile, le quartier, les bassins de vie, les bassins d'emplois et les départements constituent les territoires de proximité dans lesquels la pratique de la plupart des métiers du social prend place et où vivent aussi bien les professionnels des centres de formation et des terrains de stage que les étudiants ou les personnes accompagnées dans le cadre d'une intervention sociale. Service de proximité par excellence, le travail social doit être accessible à tous et suppose donc un maillage territorial fin, relativement homogène et sans trou sur l'espace géographique. C'est à ce niveau aussi que s'articulent les offres et les demandes de formation et que se déterminent les besoins locaux. C'est enfin à ce niveau que se construit la logistique sous-tendant les formations (équipements, lieux, déplacements, partenariats). Les centres de formation sont donc en interaction quasi permanente avec les acteurs locaux.

Toutefois, ce paysage se modifie depuis quelques années et n'est plus aussi homogène qu'auparavant, notamment depuis l'apparition de pôles divers – pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), pôles gérontologiques, pôles de compétitivité – qui traduisent et renforcent les avantages comparatifs des territoires en même temps qu'ils reflètent les orientations et les choix volontaristes des responsables politiques aux plans tant national que local.

Le second niveau d'implication des centres de formation est évidemment la région, niveau d'organisation et de planification de l'offre, mais aussi, pour de nombreux métiers, celui du recrutement des candidats. La pluralité de l'offre dans un même espace régional interroge inévitablement les stratégies de développement de chacune en concertation avec les autorités de contrôle et de tarification. L'espace régional constitue donc bien un niveau essentiel dans la vie des centres et dans la conception de leurs projets stratégiques.

Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de dépasser le niveau régional. En effet, pour certaines formations, pour la conduite de projets de recherche, pour prendre en compte la situation des régions frontalières et exploiter les opportunités qu'elles offrent, les stratégies de développement prennent parfois un caractère transrégional souhaitable.

De plus, la dynamique de l'Union européenne adopte de plus en plus un rythme de croisière où les échanges augmentent régulièrement. Certes, le marché du travail et, singulièrement, celui du travail social où la langue est un outil essentiel pour communiquer, reste encore segmenté mais les mariages mixtes augmentent et les carrières s'internationalisent au-delà même de l'Europe. Aux encouragements de l'Union européenne à la mobilité étudiante, les centres de formation répondent en envoyant mais aussi en accueillant des étudiants. La connaissance sur les cultures étrangères mais aussi sur les modes d'organisation et les pratiques professionnelles progresse. Les programmes de recherches financés par l'Europe supposent désormais des partenariats forts entre des équipes appartenant à plusieurs pays. Ces activités ouvertes à l'international, loin de rester marginales, viennent aujourd'hui impacter en profondeur le fonctionnement général et les pratiques pédagogiques dans les écoles.

Alain Langlacé insiste avec raison sur une nouvelle dimension territoriale émergente qui devient très familière aux générations les plus jeunes : les territoires « virtuels ». Même s'ils ne sont jamais totalement détachés des contingences géographiques, comme le rappellent dramatiquement les interdictions d'y circuler faites aux habitants de certains pays, les territoires « virtuels » s'émancipent des contraintes matérielles et élargissent singulièrement la notion de proximité comme les possibilités de libre expression. L'appartenance à des réseaux sociaux par internet devient une forme de participation et une modalité d'association dont l'exploration n'en est encore qu'à ses débuts.

Les centres de formation n'échappent pas à ce mouvement. Ils sont amenés à s'engager eux aussi dans cet espace soit à l'occasion des activités pédagogiques elles-mêmes – formation à distance, suivi des stages ou des exercices d'application – soit dans le cadre des réseaux créés à leur initiative. Il est clair que les contenus de la formation, notamment dans l'accompagnement des jeunes mais peut-être aussi à l'égard de personnes dont la mobilité est réduite, intégreront rapidement ces nouveaux aspects.

Les grandes lignes des évolutions profondes anciennes ou récentes du contexte dans lequel se trouvent les centres de formation en travail social étant esquissées, la seconde partie va examiner plus précisément les transformations observées sous l'angle des pratiques pédagogiques.

Restant garant des programmes et des diplômes, l'État se réorganise – agence régionale de santé, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) – tout en développant ses fonctions d'orientation, d'inspection et d'audit. Il a impulsé récemment des réformes qui ont singulièrement reconfiguré certains diplômes et transformé l'architecture d'ensemble des quatorze diplômes du champ de l'intervention sociale². De nouvelles modalités d'organisation pédagogique ont également été introduites pour tout ou partie de ces formations – sites qualifiants, intervention sociale d'intérêt collectif. Néanmoins, en raison de leurs nouvelles compétences en matière de formation professionnelle, les régions sont de plus en plus impliquées dans l'accompagnement tant des filières que des stagiaires et des étudiants. Enfin, soucieux de l'attractivité de leur territoire, les gouvernements des aires métropolitaines se mobilisent de plus en plus pour développer une palette plus complète d'offres pédagogiques et soutenir les initiatives innovantes en matière de formation. Alors que plusieurs niveaux de pouvoirs publics interviennent, le pilotage des organismes de formation devient plus complexe, devant à la fois tenir compte de ce nouveau « design institutionnel » et adapter les initiatives pédagogiques au nouveau contexte.

Les conditions territoriales dans lequel se déploie l'activité des centres de formation aux métiers du travail social sont un élément crucial pour la définition de leurs stratégies de développement qu'ils doivent penser en termes de positionnement régional, cet échelon ayant été clairement privilégié par le gouvernement français ces dernières décennies.

La situation de l'offre régionale de formation est le fruit de l'histoire locale. En effet, la localisation actuelle des centres dépend de la combinaison, particulière à chaque territoire, de l'héritage des écoles initialement rattachées à des structures hospitalières publiques, des initiatives associatives spontanées ou accompagnées, des politiques publiques de création d'instituts régionaux, ou encore d'autres configurations locales. Leur superficie, le nombre de départements les composant, l'aire d'accessibilité et la densité des pôles urbains, le dynamisme sectoriel de chaque métier du social sont autant d'éléments qui influencent le nombre de lieux de formation

2. Aides médico-psychologiques, assistants familiaux, auxiliaires de vie sociale, moniteurs éducateurs, techniciens de l'intervention sociale et familiale, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS), certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

implantés dans les régions. Le développement d'une stratégie de structuration de l'offre est une responsabilité complexe pour la collectivité régionale. Les difficultés budgétaires, au niveau de l'État ou des collectivités territoriales, les restrictions d'emplois dans le secteur social ou leur déqualification favorisée par une mise en concurrence exacerbée (secteur de l'aide à domicile) peuvent conduire à des restructurations visant une certaine rationalisation en évitant les doublons et en favorisant les économies d'échelle. Les centres de formation doivent s'y préparer en élaborant des stratégies qui se révèlent plus ou moins actives.

Certaines expériences de regroupement à un niveau régional, selon des modalités plus ou moins accomplies, se traduisent par des formes de mutualisation qui ne conduisent pas nécessairement à des fusions mais qui mêlent des processus de coopération dans certains domaines et des stratégies de concurrence dans d'autres. Axel Othelet suggère d'appeler « coopération » cette situation en tension entre deux modes de comportement. Elle existe aussi dans certains secteurs industriels (industrie pharmaceutique, audiovisuel, etc.) où les entreprises savent qu'elles ont intérêt à coopérer et à mutualiser leurs ressources pour atteindre des objectifs d'intérêt partagés (par exemple en matière de *lobbying* politique) tout en restant largement autonomes dans leurs stratégies propres de concurrence entre elles.

Pour les centres de formation au travail social il s'agit de pratiques nouvelles pour lesquelles il est souhaitable qu'ils acquièrent rapidement des compétences encore largement à construire. La coopération est souvent « fille de la nécessité » selon l'expression empruntée à Charles Gide (Desroche, 1976). Si les pressions qui poussent dans ce sens existent dans d'autres secteurs du social et dans toutes les régions, il n'en reste pas moins que des pratiques innovantes différenciées, répondant à la spécificité des cultures locales, peuvent se développer dans les territoires. Toutefois, cette dynamique d'alliance et de coopération peut aussi être freinée par les pesanteurs administratives normalisatrices et les injonctions paradoxales d'une puissance publique (Hirlet, Kaiser, Streicher, 2003 : 44) qui impulse les changements mais peine encore souvent « à reconstruire de la cohérence face à l'éclatement des références et des dispositifs antérieurs » (Demoustier, 2006 : 132).

Les situations sont parfois plus complexes, notamment quand il existe des effets de débordement entre régions voisines en raison même de leur proximité et de la configuration des bassins de vie. Ces situations impliquent une flexibilité adaptative du côté des centres de formation et des politiques compréhensives de la part des autorités régionales. La complexité peut aussi résulter de la dimension trop limitée de certains territoires et conduire alors vers des coopérations transrégionales et parfois transfrontalières, au moins dans certains domaines.

Dans tous les cas, un arbitrage entre la proximité souhaitable et favorable à un accès moins coûteux pour les candidats à la formation et la taille critique satisfaisante pour une gestion de la logistique de la formation

assurant une bonne qualité sans coûts excessifs doit être opéré. Il conditionne le nombre et la taille des centres de formation. En mutualisant certaines fonctions, en échangeant des savoir-faire, ceux-ci peuvent dégager collectivement, grâce à des stratégies proactives, une marge de manœuvre qui non seulement consolide leur pérennité mais qui peut aussi concourir à une meilleure réalisation des objectifs et missions d'intérêt général attendus par leurs autorités de tutelle.

L'une des spécificités au cœur des pratiques pédagogiques des formations au travail social tient évidemment à leur proximité essentielle avec les pratiques classiques du compagnonnage. Il est en effet inimaginable d'acquérir les postures, les compétences, les savoir-être comme les savoir-faire du travail social dans le seul cadre d'une situation scolaire « hors sol ». C'est pourquoi les formations se déroulent en alternance avec une part de stages pratiques toujours importante et même, dans certaines années du parcours de formation, majoritaire. Les diplômes et les programmes intègrent donc depuis toujours cet aspect, à l'instar des formations en soins infirmiers. Cela a conduit les centres à établir des rapports de coopération avec des professionnels engagés sur les terrains : les moniteurs de stage. La formation aux métiers du social est donc depuis longtemps « multicentrée ».

Récemment, le contexte a été doublement transformé pour certaines formations canoniques du travail social : en effet, depuis 2004 l'accueil de leurs stagiaires doit se faire dans un « site qualifiant » d'une part, et les modes d'intervention des assistants de service social doivent aussi prendre une forme nouvelle, dite d'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) à côté des interventions plus classiques d'aide et de soutien aux personnes d'autre part.

L'introduction des « sites qualifiants » souligne que le travail social n'est plus principalement exercé dans le colloque singulier du travailleur social avec une personne ou une famille, rapprochant son intervention d'une activité artisanale, voire d'une activité libérale, mais qu'il s'inscrit désormais essentiellement dans une institution (administration, service, établissement) chargée de missions particulières et porteuse de politiques sociales qu'elle doit mettre en œuvre et sur lesquelles elle doit rendre des comptes.

Dans la mesure où les nouvelles formes de travail social s'appuient sur un travail d'équipe, sur la référence au projet du service ou de l'établissement et sur des partenariats avec d'autres opérateurs, la relation d'apprentissage de l'étudiant doit aussi s'inscrire dans ce cadre collectif et ne relève plus de la seule responsabilité du formateur de stage. La logistique de la formation passe donc également par une logique plus institutionnelle dont la convention avec l'école est le signe et qui suppose que l'institution d'accueil assume de manière plus construite sa mission de participation à la formation. Des pratiques différentes peuvent exister selon le degré de déconcentration ou, au contraire, de centralisation des responsabilités en ce domaine. Va-t-on accepter plusieurs sites qualifiants autonomes au sein

d'une même institution? Jusqu'où va aller, dans chaque institution, l'implication de l'ensemble des personnels? Les questions sont nombreuses.

L'économie, toujours très soucieuse des problèmes d'intendance, invite à considérer les moyens que le site d'accueil est susceptible de mobiliser pour accueillir effectivement le stagiaire et participer activement à son processus d'apprentissage. Une évaluation des coûts, directs et indirects, liés à l'accueil de celui-ci est souhaitable tant d'un point de vue de gestion interne que du point de vue des autorités de tutelle. En outre, les questions de gratification ou de décharge pour les professionnels mobilisés de manière importante interrogent également la dimension économique de façon plus nette.

Yvette Molina et Marc Fourdrignier montrent bien que les rapports entre les terrains et les centres de formation sont modifiés et peuvent prendre des formes différenciées allant, selon la durée et la nature du stage et selon la qualité des partenariats établis entre institutions, de la simple sous-traitance à l'échange de prestations élémentaires en passant par diverses formes de coopération. Les éléments de réflexion et les exemples présentés montrent en tout cas que la période qui s'ouvre est troublée au risque de déstabiliser parfois certains étudiants à des moments critiques de leur parcours de formation. Cependant, ce nouveau contexte est aussi une source d'innovations qui viennent enrichir les pratiques de formation en renforçant l'association des professionnels et des institutions aux projets de formation.

Avec l'inscription de l'intervention sociale d'intérêt collectif dans les activités de la profession d'assistant de service social sous la rubrique « conduite de projets, travail social avec les groupes », la formation tend parfois à anticiper sur l'évolution des pratiques, si ce n'est réelles, du moins identifiées comme telles. Se pose alors la question de la faisabilité, notamment pour des terrains de stage sur lesquels de telles compétences ne peuvent être mises en œuvre et fournir ainsi l'occasion d'un apprentissage *in vivo*. En effet, les contraintes de certaines formes d'intervention sociale ne favorisent pas toujours une action dans la durée ni une intervention visant à transformer le contexte, conditions *sine qua non* de la mise en place d'une ISIC.

Faut-il imaginer une différenciation entre les sites qualifiants sur ce critère et assurer à chaque étudiant l'accès, au moins une fois dans son parcours de formation, à un site assurant un apprentissage méthodologique de l'ISIC? Quels sont les arrangements imaginables pour le site qualifiant par le biais de partenariats avec d'autres institutions proches soit fonctionnellement soit géographiquement? Les questions d'évolution des formations et des pratiques des métiers sont inextricablement liées mais elles concernent des institutions de nature différente dont les logiques d'action spécifiques ne peuvent être ignorées. Manifestement, il s'agit là d'un aspect qui concerne les centres de formation mais dépasse leur seule responsabilité et qui doit être abordé dans le cadre d'un pilotage global et politique de l'ensemble du secteur.

Sans doute, l'inscription du travail social dans une action plus institutionnelle et dans des partenariats multiples est-elle une évolution souhaitable. Cependant, elle participe aussi du processus d'hétéronomie du travail social déjà évoquée. On sait aussi qu'elle rend plus difficile une claire définition de l'identité professionnelle de chaque métier et qu'elle peut induire parfois une dilution des responsabilités. Or, les référentiels des professions sont aussi protecteurs en regard d'une domination des pratiques professionnelles par des considérations exclusivement managériales (Bessis, Favereau, 2011). Conduire les étudiants en formation aux différents métiers du travail social à une réflexion déontologique exigeante et approfondie n'en devient que plus crucial car l'enjeu dépasse leurs seules pratiques individuelles particulières et concerne également les logiques de leurs institutions d'appartenance.

L'élargissement du territoire de la formation en travail social à l'international devient un axe de développement indispensable à de nombreux métiers de ce secteur. À l'instar des grandes écoles et des universités, les centres de formation s'y sont engagés depuis plus d'une dizaine d'années. Répondant d'un côté aux demandes croissantes d'étudiants et, de l'autre, aux incitations des pouvoirs publics, la possibilité existe désormais pour un étudiant de pouvoir réaliser une partie de son parcours de formation dans un centre de formation étranger partenaire de son école. En contrepartie, les centres de formation français accueillent de plus en plus fréquemment des étudiants étrangers. Ce processus, au départ relativement marginal, atteint maintenant, dans plusieurs établissements, une taille suffisamment significative pour exercer un impact sur leur fonctionnement pédagogique.

Les premiers bilans de ces expériences encore récentes semblent nettement positifs non seulement pour les étudiants qui partent mais aussi pour ceux qui reçoivent. La confrontation avec d'autres modèles de pratiques a plutôt tendance à consolider une identité professionnelle que les étudiants sont amenés à décrire et à expliquer aux étudiants d'un autre pays. L'ouverture d'esprit que permet ce type d'échange est aussi souvent évoquée. Les changements concernent enfin les équipes pédagogiques qui doivent s'adapter pour accompagner au plus près la mobilité, qu'elle soit sortante ou entrante. Ces expériences obligent à un élargissement des contenus pédagogiques, pas seulement au niveau linguistique, en même temps qu'elles en favorisent l'enrichissement.

Bien entendu, de telles activités, qui engagent aussi la responsabilité des établissements, sont fortement consommatrices de temps pour les équipes pédagogiques comme pour les services administratifs (préparation des départs, accueil des arrivants y compris au plan matériel, suivi personnalisé des uns et des autres pendant leur séjour, valorisation des acquis au retour, réinsertion des étudiants dans leurs groupes, organisation logistique des échanges avec les écoles partenaires, etc.). Cette charge de travail vient en supplément des tâches habituelles. Malgré le soutien affirmé des pouvoirs

publics et l'engagement volontaire des conseils d'administration des centres de formation, les contraintes budgétaires actuelles, souvent resserrées et l'accroissement des difficultés économiques des étudiants, pourraient ralentir le mouvement engagé et compromettre les acquis en ce domaine. Ahmed Lemligui et Gilles Allières s'en inquiètent d'autant plus qu'ils savent bien que cette ouverture à l'international a aussi des retombées importantes en termes de recherche et qu'il y a là un critère déterminant à la fois pour la reconnaissance des niveaux de qualification des diplômes et pour une intégration réussie des centres de formation dans le système européen d'enseignement supérieur.

Un détour par la Suisse vient non seulement illustrer les vertus heuristiques d'une ouverture à l'international mais aussi permettre de s'appuyer sur une expérience de quelques années qui peut être instructive pour les centres de formation français. En effet, leurs homologues helvétiques ont connu depuis une quinzaine d'années des réformes importantes, largement inspirées par l'air du temps, qui pourraient donc préfigurer d'une certaine manière les évolutions possibles de la situation en France.

Le Parlement fédéral de la Suisse a institué des Hautes Écoles spécialisées qui correspondent à des universités de métiers ou des sciences appliquées. C'est donc dans le cadre d'un processus de recentralisation que s'est effectuée la transformation des établissements d'enseignement des métiers du travail social. La philosophie générale de la réforme vise à se rapprocher des normes européennes en situant notamment les formations professionnelles au niveau des études universitaires. Améliorer la qualification et la reconnaissance des métiers et favoriser les possibilités d'échanges internationaux traduisent une volonté qui peut obtenir un large consensus. Néanmoins, il semble que les modalités opérationnelles de cette réforme restent encore fortement discutées en particulier dans le domaine du travail social.

Françoise Tschopp, qui a vécu de l'intérieur ces évolutions, présente de manière synthétique et avec recul, les premières analyses que l'observation de ce processus lui inspire. Elle fait part de ses inquiétudes et de ses réserves, mais elle ouvre aussi des perspectives intéressantes pour infléchir l'évolution observée avec l'espoir de la rapprocher des valeurs fondamentales portées depuis longtemps par les acteurs du travail social.

La formation suisse prépare à de nouveaux diplômes sous la forme d'un bachelor en travail social et, au-delà, dans le cadre normé de divers diplômes supérieurs, en partenariat avec d'autres filières (notamment celle du diplôme « direction et stratégies d'institutions éducatives, sociales et sociosanitaires ») qui réunissent les domaines santé, social et économie gestion. Cette réforme, enfin, a favorisé la mise en place de collaborations avec les universités.

Les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ce type de réforme apparaissent inévitablement, mais on est surpris d'apprendre qu'elles s'accompagnent d'une mise en souffrance des personnes et des institutions qui s'y trouvent engagées. Le bouleversement des niveaux de qualification,

la césure renforcée entre les métiers de conceptualisation de l'action et de l'expertise d'un côté et les métiers opérationnels de l'accompagnement quotidien des personnes de l'autre, l'apparition de nouveaux métiers à la marge du travail social, en phase avec la transformation de l'État social, augmentent la complexité de la formation des futurs professionnels et provoquent des résistances face à une redéfinition hétéronome des métiers qui est toujours discutée.

Ces changements impactent également les institutions de formation dont les budgets suivent mal l'évolution des charges et dont les formateurs voient leurs statuts profondément bousculés et les acquis de leur expérience largement ignorés. Françoise Tschopp ouvre des pistes qui permettent d'envisager l'avenir sous un angle plus optimiste. Cela reste cependant un véritable challenge car ces perspectives nécessitent un effort partagé de réflexion collective au sein des professions et des écoles et supposent à la fois coopération institutionnelle, solidarité entre acteurs et imagination créative. Voilà sans doute ce qui peut conduire les centres de formation en France à s'interroger et à mutualiser davantage.

La troisième partie de l'ouvrage aborde la question de la contribution des centres de formation aux activités de recherche dans le domaine de l'intervention sociale. En France, comme dans la plupart des pays du monde, toutes les institutions de formation n'ont pas une activité de recherche, sauf éventuellement dans le champ de la pédagogie. C'est généralement le domaine réservé de l'enseignement supérieur, resté pendant longtemps l'apanage des seules universités. Les grandes écoles, une spécificité française héritée de la Révolution, qui avaient vocation à former des professionnels, notamment des ingénieurs de haut niveau, ont toujours eu un corps professoral manifestant un grand intérêt pour les progrès scientifiques et techniques et y apportant une contribution effective. Cependant, ces écoles n'ont intégré que tardivement des fonctions institutionnelles de recherche notamment en ce qui concerne les écoles du tertiaire (écoles de commerce et de gestion). C'est aujourd'hui, dans la quasi-totalité d'entre elles, une réalité et, depuis une vingtaine d'années, le même processus se développe, certes inégalement, parmi les centres de formation en travail social. Désormais, la réglementation en vigueur inscrit explicitement la recherche parmi les fonctions des formateurs, du moins pour ceux qui interviennent auprès des étudiants au niveau 3 ou plus.

Cet engagement des centres de formation dans un nouveau champ d'activité ne s'opère pas sans difficulté. Selon Gérard Creux, plusieurs facteurs y concourent. D'abord, l'absence de ressources humaines, financières et logistiques dégagées pour assumer cette activité est évidemment un handicap lourd qui freine l'implication des formateurs dans une telle démarche. Ensuite, quand des travaux sont réalisés malgré tout, leur reconnaissance et leur valorisation auprès des instances légitimatrices de la recherche restent relativement délicates. Enfin, les avantages comparatifs des équipes des

centres de formation *et singulièrement, leurs contacts privilégiés avec les terrains de mise en œuvre des politiques sociales*, les orientent plutôt vers des recherches appliquées s'inscrivant dans les sciences sociales, domaine où la reconnaissance académique n'a jamais été la plus aisée.

Dans ces conditions, on comprend que l'entrée des centres de formation dans ce champ passe encore par des épreuves difficiles à surmonter et que leur positionnement n'y soit pas encore parfaitement stabilisé.

Néanmoins, certains centres n'hésitent pas à expérimenter dans ce domaine, souvent en partenariat avec des équipes d'universitaires. Si l'expérience volontariste de l'institut régional du travail social (IRTS) de Franche-Comté sur la thématique de l'innovation sociale n'a pas donné lieu à la reconnaissance espérée, elle participe cependant d'un processus, sans doute plus long, d'acculturation et d'apprentissage collectif, de visibilité et de reconnaissance qui traduit déjà l'existence d'une stratégie construite visant, à terme, la légitimation des centres dans ces domaines. Dans l'avenir, l'expérience acquise devrait permettre, en s'appuyant sur les avantages comparatifs d'un centre de formation par rapport à une université, de développer des recherches au carrefour des logiques sociales et professionnelles.

Cette position favorable apparaît aussi à l'occasion d'une recherche menée en Bourgogne dans le domaine de la sociologie. Il s'agissait d'analyser les formes prises par l'exclusion en milieu rural. Les résultats font apparaître des figures spécifiques caractéristiques d'un phénomène que les auteurs proposent d'appeler « réclusion ». Ce phénomène renforce, de manière exogène, les difficultés des personnes liées à la fois à l'absence de structures d'aide sur le territoire et à leur visibilité, trop stigmatisante pour qu'il soit envisageable de s'appuyer sur les réseaux sociaux locaux. La recherche propose une typologie des territoires observés quant à l'orientation dominante du travail social qui s'y développe selon qu'il se limite à une assistance aux personnes ou qu'il vise aussi une transformation du territoire dans une démarche de développement local. Or, le traitement individuel des situations de réclusion s'avère inopérant s'il ne s'intègre pas simultanément dans une action plus globale sur l'environnement.

Philippe Lyet, responsable de cette recherche, explique comment celle-ci est venue irriguer et enrichir l'organisation des stages dans son centre de formation : le territoire devient en effet un site qualifiant interinstitutionnel et les stages éventuels peuvent prendre un caractère véritablement transversal, propice à l'apprentissage d'une intervention sociale décloisonnée. Toutefois, pour y parvenir, il est indispensable de transformer les rapports entre la recherche et l'action, entre les chercheurs et les praticiens. Un travail de « traduction » de la connaissance produite par la recherche devient nécessaire pour qu'elle alimente les pratiques de l'action, celui-ci étant d'autant plus facile à réaliser qu'existe un « diagnostic partagé », co-construit par les chercheurs et des praticiens impliqués dès l'origine. La complémentarité des points de vue combinés des praticiens et des chercheurs sur l'objet analysé

s'avère être non seulement un facteur d'enrichissement de la recherche en sciences sociales mais également une source de transformation des pratiques d'action sociale à partir d'une conception renouvelée des problèmes. Sans doute y a-t-il là une raison supplémentaire pour confirmer l'intérêt d'une implication plus forte des écoles et des instituts de formation dans le domaine de la recherche.

La recherche-action, forme particulière de la recherche, peut constituer également une démarche où l'ouverture des centres de formation sur la pratique est un atout non négligeable. En outre, ce type de recherche peut rejoindre leur mission de formation : la construction de l'objet « l'intervention sociale » invite en effet à développer une approche compréhensive et constructiviste de sa définition qui demande non seulement d'associer les professionnels et les formateurs chercheurs mais aussi de prendre en compte les personnes concernées par l'intervention sociale. Même s'ils ont recours à l'« observation participante », les chercheurs ont grand intérêt à s'appuyer sur la « connaissance de l'intérieur » que les praticiens ont acquise grâce à leur familiarité avec les lieux, les personnes et les problèmes rencontrés. La pratique de l'alternance, les nombreux liens établis avec les professionnels sur le terrain et le suivi des travaux d'étudiants donnent aux formateurs des centres, quand ils sont au fait des méthodes de la recherche, un accès plus facile aux terrains et des possibilités de coopération plus riches que bien des laboratoires universitaires.

La complémentarité des praticiens et des chercheurs non seulement pour la conception de leur objet de recherche mais aussi dans l'élaboration des hypothèses explicatives qu'il faut tenter de vérifier constitue un atout déterminant. C'est pourquoi Catherine Tourrilhes plaide pour un recours à la recherche-action dans les domaines d'investigation susceptibles d'intéresser les acteurs de l'intervention sociale, en dépit du niveau, médiocre, de sa reconnaissance et de sa valorisation dans la communauté scientifique. Ce n'est donc sûrement pas un chemin commode qui est ainsi proposé aux chercheurs des centres de formation qui doivent adopter « une posture d'équilibrisme qui vise à faire sens pour le monde des acteurs et à faire autorité par la scientificité des résultats obtenus ». Cette voie lui semble néanmoins suffisamment féconde pour dépasser ces handicaps et s'y engager délibérément.

Une recherche-action conduite en région Champagne-Ardenne sur la thématique de la violence et autour d'un collège permet de saisir l'impact et les effets multiples que l'on peut attendre d'une telle pratique : la modification des rapports entre les institutions de terrain et les centres de formation, la co-construction des contenus de formation, l'implication des professionnels et plus largement des acteurs concernés, etc.

L'expérience semble montrer que les activités de formation initiale ou continue – recherche mais également pratiques de prévention et d'action sociale – sont fortement imbriquées dès lors que la place est faite, dans le respect et la confiance, à l'ensemble des parties prenantes de la recherche-

action. Il en résulte des possibilités de formation et d'apprentissage intéressantes pour le développement des capacités professionnelles des étudiants. De plus, l'expérience sociale ainsi menée grâce à la conjonction des ressources rassemblées sur un territoire est un facteur de transformation de la réalité ouvrant des perspectives élargies de compréhension des situations par les acteurs et produisant des innovations au cœur même de l'intervention sociale. Finalement, l'engagement dans des activités de recherche n'éloigne nullement les centres de formation en travail social de leur cœur de métier : la formation. Bien au contraire, par surcroît en quelque sorte, elle en fait aussi des acteurs intéressants et utiles pour les territoires qui bénéficient ainsi de leur présence active.

Dans les deux exemples évoqués, un point commun mérite d'être souligné : le formateur réapparaît derrière le chercheur. En effet, une articulation meilleure des savoirs théoriques et professionnels des étudiants est grandement favorisée grâce à leur implication dans ce type de recherche. Si l'on se souvient des profondes mutations du contexte dans lequel se déploie l'intervention sociale, on peut affirmer que la capacité à l'innovation, condition indispensable à l'exercice d'un travail social adapté aux besoins a beaucoup à gagner si elle peut se nourrir en permanence d'un va-et-vient entre la réflexivité interrogative de la recherche et l'engagement dans l'action. La formation continue, elle aussi, pourrait donc trouver dans la recherche-action un espace favorable pour se développer.

À la lumière de ces expériences, les débats sur la reconnaissance académique prennent une dimension secondaire même si elle n'est pas négligeable. C'est plutôt en cultivant leurs savoir-faire professionnels, en les adossant aux connaissances théoriques nécessaires et en les mettant en œuvre dans des recherches où leurs ressources spécifiques sont irremplaçables que l'activité des centres de formation en travail social en matière de recherche aura des chances d'être efficace, originale et reconnue.

Le dernier chapitre de la troisième partie donne la parole à deux acteurs engagés dans cette dynamique de reconnaissance. Ils montrent combien les choses ont avancé et quelles nouvelles opportunités pourraient s'ouvrir, notamment dans un contexte européen. Cela suppose évidemment une grande réactivité et un effort de mutualisation important entre les écoles pour avancer ensemble dans cette voie de progrès. Les regroupements aux plans régionaux, nationaux et internationaux deviennent évidemment des facteurs stratégiques pour garantir une mutation respectueuse des savoir-faire et des valeurs portées par les professions.

Les modes de légitimation de la recherche sont eux-mêmes en cours d'évolution. À l'occasion de la remise du prix *Le Monde* de la recherche universitaire en sciences humaines, Pierre Calame (2011), président de la Fondation Charles-Léopold-Mayer pour le progrès de l'homme (FPH) critique « le » vieux discours de l'université, celui qui justifie le cloisonnement des disciplines [...], celui qui met le savoir des experts en surplomb de la société

[qui] a perdu sinon sa raison d'être, au moins sa force et sa pertinence ». Il invite les chercheurs à innover en prenant si nécessaire, « des libertés par rapport aux disciplines ». Le débat reste ouvert mais le contexte devient incontestablement plus favorable. La recherche appliquée moins méprisée, la recherche en sciences humaines et sociales un peu moins négligée et un contexte international où les pratiques sont plus ouvertes offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives. Aux parties prenantes de l'animation des centres de formation de saisir les opportunités en adoptant des stratégies de recrutement, de coopération et de développement qui le permettront. En faisant cela, elles ne s'abandonneront pas seulement à des visées corporatives plus ou moins légitimes mais elles contribueront surtout à la production d'un « bien collectif » utile au développement de la société qu'elles sont probablement les seules à pouvoir réaliser.

Références bibliographiques

- Barbier J.-C. (2009), « Le *workfare* et l'activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire », *Lien social et politiques*, n° 61, printemps, 23-36.
- Bessis F., Favereau O. (2011), « Le marché contre les professions », in Batifoulier P., Buttard A., Domin J.-P., *Santé et politiques sociales : entre efficacité et justice, autour des travaux de Maryse Gadreau*, Paris, Eska, 82-92.
- Bode I. (2007), « La nouvelle donne du marché-providence : une comparaison internationale des systèmes d'aide à domicile et de leur régulation », *Retraite et Société*, n° 51, juin.
- Calame P. (2011), « Éloge du bricolage et du braconnage pour inviter les chercheurs à innover », *Le Monde*, 10 mars, 18.
- Demoustier D. (2006), « L'économie sociale et solidaire et le développement local », in Chopart J.-N., Neyret G., Rault D., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, 115-132.
- Desroche H. (1976), *Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Éditions Ouvrières.
- Gibaud B. (1989), *Révolution et droit d'association : au conflit de deux libertés*, Paris, Mutualité française, « Racines mutualistes ».
- Hénart L., Berland Y., Cadet D. (2011), *Rapport relatif aux métiers en santé de niveau intermédiaire : professionnels d'aujourd'hui et nouveaux métiers, des pistes pour avancer*, rapport remis à Monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Madame Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Madame Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé, janvier.
- Hirlet P., Kaiser J., Streicher F. (2003), *L'économie solidaire en Lorraine : développement local, création de service et gestion de l'emploi en milieu rural*, IRTS de Lorraine, rapport pour la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIISES).
- Jaurès J. (1969), *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, Éditions sociales, p. 906, cité par Gibaud B. (1989), *Révolution et droit d'association : au conflit de deux libertés*, Paris, Mutualité française, « Racines mutualistes », p. 83.

- Kahn A.J., 1976, « A Framework for Public-Voluntary Collaboration in the Social Services », in *Social Welfare Forum*, New York, Columbia University Press.
- Lapeyronnie D. (2008), *Le ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- Lewis J. (1997), « Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale », in *Produire la solidarité : la part des associations*, Paris, Mission de la recherche (Mire)/Fondation de France, 164-172.
- Netting E. (1982), *The Sectarian Social Service Agency and the Meaning of its Religious Connection : Three Case Studies*, Ph. D. diss., University of Chicago.
- Stiglitz J.E., Sen A., Fitoussi J.-P. (2009), *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, (http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)
- Supiot A. (2010), *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, Paris, Le Seuil.
- Tymen J., Noguès H. (dir.) (1988), *Action sociale et décentralisation : tendances et perspectives*, Paris, L'Harmattan.
- Vercamer F. (2010), *L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, rapport de la mission parlementaire, avril.
- Webb S., Webb B. (1916), *The Prevention of Destitution*, London, Longmans/Green and Co.

Postface

Yvette Molina, Henry Noguès, Marc Rouzeau

Même si le point de vue retenu dans les douze chapitres de cet ouvrage privilégie essentiellement le territoire, le lecteur est en mesure de saisir l'ampleur des changements qui affectent aujourd'hui le champ des instituts et les centres de formation aux divers métiers du travail social.

Le contexte du pilotage des établissements et du positionnement professionnel s'est déplacé en multipliant les niveaux d'encastrement institutionnel et en élargissant la palette des professions du travail social. Cette instabilité est source de complexité mais elle permet aussi d'envisager des progrès.

Les pratiques pédagogiques qui donnaient depuis toujours une part importante au terrain et au compagnonnage des professionnels s'inscrivent de plus en plus dans des projets locaux de développement et d'action collective. Cette évolution renforce inévitablement les liens et les partenariats des organismes de formation avec l'ensemble des acteurs ou opérateurs de leur territoire d'influence. En outre, avec un environnement largement ouvert sur le monde, la formation doit non seulement continuer à préparer les futurs professionnels à la diversité des cultures dans lesquels ils travailleront mais aussi leur faire découvrir la diversité des modèles et des cadres de l'intervention sociale. Les études comparatives et les échanges internationaux y contribuent déjà.

L'évolution des formations au travail social au sein de l'organisation du système académique et professionnel, comme les exigences d'une intégration pertinente des métiers auxquels elles préparent, conduisent impérativement les centres de formation à un enrichissement des pratiques, notamment par une activité de recherche soutenue. Depuis les dernières décennies, plusieurs chercheurs-formateurs s'y sont déjà engagés. Les concepts utiles et les méthodes les plus adaptées à leurs objets de recherche spécifiques les conduisent à une réflexion épistémologique originale dans

le domaine des sciences humaines et sociales. Progressivement, les conditions favorables à une meilleure reconnaissance de cette activité de recherche s'éclaircissent, même s'il faut bien admettre que son financement ne suit pas toujours, ce qui constitue encore un handicap lourd par rapport aux exigences d'une présence effective des centres de formation dans cet espace.

Ces enjeux, qui apparaissent au fil de la lecture de l'ouvrage, dépassent de loin les intérêts corporatistes les plus légitimes en ce sens qu'ils constituent aussi des enjeux dans la construction de la société française elle-même.

À travers les activités d'aide et de soutien, d'éducation et d'accompagnement ou encore d'animation et de développement, le travail social constitue une fonction indispensable qui doit être assurée dans tous les bassins de vie d'une société développée. Au fil des années, sa visibilité s'est développée et les formations menant aux différents métiers et professions qui le composent se sont structurées. Mais si le travail social contribue de façon permanente et durable au tissage des relations sociales et à la qualité de vie des personnes sur les territoires, sa reconnaissance est loin d'être acquise et se révèle l'objet de négociations permanentes.

Tout d'abord, il convient de reconnaître que le champ du travail social est historiquement ancré sur des principes partagés assez bien établis : centration sur les aspects relationnels, reconnaissance des processus de précarisation, détection des situations d'urgence, mise en œuvre de démarches de prévention, approche dialectique alliant analyse des déterminants socio-économiques et repérage des marges de manœuvre des acteurs, posture compréhensive et promotion de la personne, mise en avant de l'autodétermination et de l'*empowerment*, pari de l'éducation à la responsabilité et, enfin, souci porté aux différentes personnes concernées et aux formes d'accompagnement les mieux adaptées à chacune d'elles...

Toutefois, un certain nombre de facteurs exposés dans cet ouvrage participent au renouvellement des cadres d'action, au nombre desquels, notamment, les références européennes qui encouragent les démarches de « désinstitutionnalisation » et les interventions hors les murs. Les attentes des usagers-consommateurs ralliés au slogan « Rien sans nous sur nous », de plus en plus explicitement prises en compte dans certains textes législatifs, réinterrogent les postures des professionnels en place. La lutte contre les discriminations ainsi que la référence à l'inclusion sociale des plus démunis demandent de mettre l'accent sur de nouvelles formes de participation et obligent à approfondir les méthodes de travail comme les exigences déontologiques. Il est aussi patent que le travail social et ses formations doivent désormais composer avec les préoccupations gestionnaires construites autour des critères de qualité et des indicateurs de performance et mettant souvent en tension la maîtrise des coûts et celles des risques, le court terme et le long terme. Par ailleurs, les organisations d'action sociale s'attellent désormais à présenter leurs interventions comme des contributions mesurables en matière

de « bien-être sociétal » territorialisé et même comme l'une des dimensions constitutives des stratégies locales de développement durable.

Le travail social n'apparaît donc pas comme une séquelle de l'État social mais bien comme une composante à part entière de l'action publique, en particulier sur le plan local. Cependant ses lieux d'exercice, les cadres professionnels concernés et les formations qui y mènent se démultiplient, au point de constituer un paysage fragmenté et disparate. Jacques Ion s'en inquiétait il y a quelques années, notant que « plus le périmètre du travail social croît, plus son unité peut s'en trouver menacée¹ ». Ce risque de fragmentation est renforcé par la nouvelle répartition des compétences issue de l'instauration de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui aboutit à distinguer d'un côté, les modes d'intervention de « première ligne » – la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de dépendance et l'insertion, placés sous l'autorité des conseils généraux – et de l'autre, les prises en charge sanitaires et médico-sociales organisées sous contrôle des ARS.

Devant de telles configurations, cimenter un cadre réflexif et méthodologique commun aux différents intervenants sociaux ne va pas de soi. À partir des programmes pédagogiques et des logiques certificatives contrôlées par l'État, assis sur des financements régionaux et sur des mobilisations financières venant des OPCA, des conseils généraux et des employeurs locaux, les organismes de formation sont aux prises avec un double enjeu : ils doivent concourir à renforcer la qualité et la flexibilité du travail social, tout en veillant à sa cohérence d'ensemble. En effet, leurs positionnements en amont de l'exercice professionnel – en partenariat pour la formation avec les professionnels de terrain, et en acteurs, parmi d'autres, de la recherche sur l'intervention sociale – constituent des pierres d'angle sans équivalent pour une évolution des pratiques vers une plus grande utilité à la société et à ses membres dans le respect d'une éthique exigeante.

Chacun des auteurs de cet ouvrage partage cette ambition formative qui consiste à faire, d'une diversité de pratiques professionnelles, un champ d'activités harmonisé autour de références certes plurielles mais partagées.

Pour avancer dans cette direction au sein d'un monde multipolaire, il est nécessaire de mailler les initiatives locales, régionales, nationales, francophones et, plus largement, internationales. Ceci passe par le renforcement de l'expertise sociale, c'est-à-dire par la capacité des travailleurs sociaux à objectiver et à interpréter les situations problématiques pour les publics dont ils s'occupent dans différents contextes locaux. Le souci d'animer des innovations, indispensables à la continuité et à l'adaptabilité des fonctions du travail social dans des contextes évolutifs, nécessite aussi que

1. Jacques Ion (dir.), *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte, « Alternatives sociales », 2005.

s'organisent de véritables espaces d'expérimentation qui soient reliés aux champs de la formation par alternance et de la recherche, là encore en prenant appui sur des découpages territoriaux aux multiples configurations. L'inscription des centres de formation dans l'espace européen est, à l'évidence, un levier de reconnaissance de ce secteur d'activités. La participation aux programmes de mobilités internationales apprend aux travailleurs sociaux à confronter leurs grilles d'analyse au regard de réalités économiques, sociales et culturelles plurielles tout en s'ouvrant à une diversité de modèles d'intervention.

L'attention à l'autre est inséparable de l'ouverture sur le monde mais aussi de ce qui fait toute société. L'émancipation individuelle et collective, projet au cœur du travail social, n'échappe pas à certaines tensions puisqu'elle passe à la fois par la reconnaissance des dynamiques locales et par l'éveil délicat des conditions qui permettent à chacun et à tous de dépasser des références socio-territoriales qui pourraient être restrictives voire aliénantes.

Les auteurs

Gilles ALLIÈRES, est adjoint de direction à l'institut pour le travail éducatif et social (ITES) sites de Brest et de Quimper.

Gérard CREUX, docteur en sociologie, est attaché à l'IRTS de Franche-Comté. Ses travaux portent sur les mutations du travail social et sur la construction identitaire.

Marc FOURDRIGNIER, est enseignant-chercheur au Laboratoire d'études et de recherche sur les professionnalisations (LERP), université de Reims.

Jean-Marie GOURVIL, ancien directeur pédagogique de l'IRTS de Basse-Normandie, est actuellement consultant en développement social local à l'Institut national du développement social (INDS, Paris).

Philippe HIRLET, sociologue, est cadre de formation à l'IRTS de Lorraine, responsable du CAFERUIS et coordinateur du département de recherche ; il est également chercheur associé au Laboratoire lorrain de sciences sociales (GREE/2L2S), université de Nancy.

Alain LANGLACÉ est directeur général adjoint de l'Institut national de formation et d'application (INFA) ; il est l'auteur d'un ouvrage destiné aux (futurs) étudiants *Animateur dans le secteur social et médico-social : formations, diplômés, profession*, Éditions ASH (2008).

Ahmed LEMIGUI, est chargé de mission au pôle « Ressources et expertise en travail social » à l'IRTS de Bretagne-GIRFAS, site de Rennes.

Philippe LYET, docteur en sociologie, est formateur-chercheur à l'IRTESS de Bourgogne et membre du centre Georges-Chevrier, UMR 5605 de l'université de Bourgogne. Il a publié, entre autres, *L'institution incertaine du partenariat*, L'Harmattan, 2008.

Yvette MOLINA, est responsable de formation à l'institut de formation sociale des Yvelines et doctorante au Centre Maurice-Halbwachs (CNRS-École des hautes études en sciences sociales [EHESS]-École nationale supérieure [ENS]) ; elle est membre du comité scientifique de l'AIFRIS.

François NOBLE, éducateur spécialisé de formation et diplômé en politiques sociales et stratégies de direction, est directeur de l'Association nationale

des cadres du social (Andesi) et administrateur de l'AFORTS et de l'UNAFORIS.

Henry NOGUÈS, économiste, professeur émérite de l'université de Nantes, membre du Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique (Lemna) et chargé de cours à l'université Picardie Jules-Verne d'Amiens, a enseigné de nombreuses années dans des écoles de formation en travail social. Ses recherches ont porté principalement sur l'économie des solidarités.

Axel OTHELET est directeur général de l'IRTS de Franche-Comté ; il est docteur en sociologie, diplômé en management des relations humaines, en sciences politiques et en histoire industrielle ; ses travaux portent particulièrement sur le développement local, le développement durable et la démocratie participative.

Marc ROUZEAU est responsable du pôle « Ressources et expertise en travail social » à l'IRTS de Bretagne (GIRFAS). Il est professeur associé à l'institut d'études politiques (IEP) de Rennes et coresponsable du master « Expertise de l'action publique territoriale » ; il est membre du Centre de recherche sur l'action publique en Europe (CRAPE/CNRS/IEP) et du comité de rédaction de la revue *Le Sociographe* et du comité scientifique de l'AIFRIS.

Dominique SUSINI, titulaire d'un DEA en sciences de l'éducation, a été directeur de l'IRTS de Franche-Comté ; il est administrateur en tant que personne qualifiée au GNI et à l'UNAFORIS et président de l'AIFRIS ; ses thèmes de recherche sont la pauvreté, le RMI, la dépendance, les normes et la déviance, la formation des éducateurs de l'Assistance publique.

Catherine TOURRILHES, sociologue, est responsable de formation et de recherche à l'IRTS Champagne-Ardenne ; elle est chercheur au Laboratoire de recherche Centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille (CIREL)-Proféor, université Lille 3 et membre du comité de rédaction de la revue *Le Sociographe* et du comité scientifique de l'AIFRIS.

Françoise TSCHOPP, chargée d'enseignement à la Haute École de travail social de Genève et vice-présidente de l'AIFRIS, a été responsable du centre de formation continue (Cefoc).

Glossaire

ACOFIS	Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociale
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADELS	Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale
AFORTS	Association française des organismes de formation et de recherche en travail social
AFFUTS	Association française des formations universitaires de 3 ^e cycle en travail social
AIFRIS	Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale
AMP	Aide médico-psychologique
ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
ANDESI	Association nationale des cadres du social
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine
ANSA	Agence nouvelle pour les solidarités actives
ARAFDES	Association Rhône-Alpes pour la formation des directeurs d'établissements sociaux
ARH	Agence régionale hospitalisation
ARIFTS	Association régionale des instituts de formation en travail social
ARRIFTS	Association régionale du réseau des instituts de formation en travail social
ARS	Agence régionale de santé
ASS	Assistant de service social
AVS	Auxiliaire de vie sociale
BAPAAAT	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
C3RTS	Centre régional de recherche et ressources en travail social
CADA	Centres d'accueil pour demandeurs d'asile

CAFDES	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
CAFERUIS	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CAS	Certificat advanced studies
CBE	Comité de bassin d'emploi
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CEA	Chèque emploi associatif
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEMEA	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CEPJ	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
CERTS	Centre européen de ressources pour la recherche en travail social
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CFEJE	Centre de formation d'éducateurs de jeunes enfants
CFTS	Centre de formation en travail social
CIAM	Centre international d'admission aux études de management
CIREL	Centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CMC	Commission métier certification
CMPP	Centre médico psycho-pédagogique
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNAVTS	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés
CNESS	Comité national des écoles de service social
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CNU	Conseil national des universités
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPNE	Commission paritaire nationale pour l'emploi
CPOM	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CPRDFP	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
CROSMS	Commissions régionales d'organisation sociale et médico-sociale
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CSTS	Conseil supérieur en travail social
DAS	Diplôme advanced studies
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DC	Domaine de compétences
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DEIS	Diplôme d'État d'ingénierie sociale
DESJEPS	Diplôme d'État supérieur jeunesse éducation populaire et sport
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRJS	Direction régionale de la jeunesse et des sports
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSTS	Diplôme supérieur du travail social
EASSW	European association of schools of social work
ECTS	European Credit Transfer and Accumulation system
ECVET	European credit for vocational education and training
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EJE	Éducateur de jeunes enfants
ENPJJ	École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse
ES	Éducateur spécialisé
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESMS	Établissement social et médico-social
ESMS	École supérieure des métiers du social
ETS	Éducateur technique spécialisé
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FOAD	Formation ouverte et à distance
GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GIRFAS	Groupe des instituts régionaux de formation des acteurs sociaux de Bretagne

GNDA	Groupement national des directeurs généraux d'associations
GNI	Groupement national des IRTS
GRSP	Groupement régional de santé publique
HEPAS	Haute école professionnelle pour l'action sociale
HES-SO	Haute école spécialisée - Suisse occidentale
HPST	Hôpital santé et territoire
IFCAAD	Institut de formation au travail social et éducatif
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IHRDE	International human research development and education
IMP	Institut médico-pédagogique
IMPRO	Institut médico-professionnel
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRTESS	Institut régional supérieur du travail éducatif et social de Bourgogne
IRTS	Institut régional du travail social
ISAP	Intervention sociale d'aide à la personne
ISCED	International Standard Classification of Education
ISIC	Intervention sociale d'intérêt collectif
ISMM	Institut supérieur social de Mulhouse
ITEP	Instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques
ITES	Institut pour le travail éducatif et social
IUT	Institut universitaire de technologie
LEMNA	Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique
LMD	Licence, master, doctorat
LOADT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAIA	Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MAS	Master advanced studies
MDPH	Maisons départementales du handicap
ME	Moniteur éducateur
MIRE	Mission de la recherche
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MRS	Mission régionale de santé
MSG	Minimum social garanti

MSHE	Maison des sciences de l'homme et de l'environnement
ODAS	Observatoire national de l'action sociale décentralisée
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONFTS	Organisation nationale des formations au travail social
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PDE	Plan départemental pour l'emploi
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PMI	Protection maternelle et infantile
PRE	Programme national de réussite éducative
PREFAS	Pôle régional « Recherche et études pour la formation et l'action sociale »
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRIAC	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PRS	Projet régional de santé
Ra&D	Recherche appliquée et développement
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RSA	Revenu de solidarité active
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
SSIG	Services sociaux d'intérêt général
STAPS	Sciences et techniques des activités sportives
STROMS	Schémas régionaux d'organisation médico-sociale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TISF	Technicien d'intervention sociale et familiale
UNAFORIS	Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale
UNAPEI	Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales
UNASEA	Union nationale des sauevegards de l'enfance et de l'adolescence
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
UNITES	Union nationale des instituts de formation au travail éducatif et social

URCA	Université de Reims Champagne-Ardenne
URCAM	Union régionale des caisses d'assurances maladie
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZEP	Zone d'éducation prioritaire
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION, <i>Henry Noguès</i>	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

Régulations politiques et gouvernance

Introduction , <i>Henry Noguès</i>	29
Chapitre 1. Formation et territoire: l'héritage de l'époque moderne en question , <i>Jean-Marie Gourvil</i>	33
1. La formation des hommes durant la période « ante-moderne » : enchantement du monde et vie communautaire.....	34
2. L'époque moderne: l'éducation conventualisée.....	36
3. La République conserve le modèle des clercs.....	41
4. L'intensité des débats contemporains, le retour au territoire.....	44
5. Sortir de l'affrontement de deux paradigmes.....	46
Conclusion: redonner une place à la nation et aux territoires.....	48
Chapitre 2. La fabrique de l'action sociale et du travail social: variation des régulations et rapports aux territoires , <i>Marc Rouzeau</i>	53
1. La constitution de l'État social.....	55
2. Le retour des territoires.....	60
3. L'État social actif et les nouveaux modes de gouvernance.....	65
Chapitre 3. Impact de la gouvernance sur les institutions d'action sociale: logiques d'action des intervenants sociaux et enjeux de formation , <i>Philippe Hirlet</i>	77
1. Les conséquences de l'instillation du terme de gouvernance dans l'action sociale.....	78
2. Une transformation des organisations d'action sociale.....	82
3. Incidences de la gouvernance sur les métiers du travail social.....	84
4. Logiques d'action des intervenants sociaux.....	86
5. La formation au travail social, quels enjeux?.....	89
Conclusion: une hypothèse de lecture.....	92
Chapitre 4. Les territoires multiples de la formation , <i>Alain Langlacé</i>	97
1. Le local, territoire concret de vie et de travail.....	98
2. L'espace régional, territoire de coordination et d'articulation.....	102
3. L'échelon supranational, territoire de l'ouverture et de l'échange.....	104
4. Les territoires « virtuels », territoires de flux et de réseaux.....	105
Conclusion.....	106

DEUXIÈME PARTIE

Stratégies de coopération et pratiques pédagogiques

Introduction , <i>Yvette Molina</i>	111
Chapitre 5. Perspective sociopolitique pour le travail social et stratégie politique de la formation , <i>Axel Othelet</i>	115
1. Le territoire : une approche plurielle	115
2. La région : un territoire à investir pour les établissements de formation en travail social.....	117
3. La mutualisation : un outil stratégique pour les écoles.....	121
4. Des territoires à géométrie variable à construire.....	124
Conclusion.....	127
Chapitre 6. Alternance, territoire et professionnalisation : enjeux et mise en œuvre , <i>Yvette Molina, Marc Fourdrignier</i>	131
1. Alternance, territoires et sites qualifiants.....	132
2. Intervention sociale d'intérêt collectif, stages et territoires	139
Chapitre 7. Élargissement du territoire de la formation en travail social à l'international : entre retombées individuelles et ajustements institutionnels , <i>Ahmed Lemligui, Gilles Allières</i>	147
1. L'enquête auprès des étudiants qui effectuent un stage à l'étranger.....	149
2. L'impact de la mobilité sur l'activité pédagogique.....	153
3. Coopération et partenariats : trois expériences à l'IRTS de Bretagne.....	158
Conclusion.....	162
Chapitre 8. Les hautes écoles suisses dans la tourmente : de quelques enjeux pour la formation en travail social , <i>Françoise Tschopp</i>	165
1. Le contexte suisse de la formation des travailleurs sociaux.....	166
2. Des acteurs et des institutions en souffrance	171
3. Des points nodaux pour aujourd'hui.....	174

TROISIÈME PARTIE

Synergies entre recherche et formation

Introduction , <i>Marc Rouzeau</i>	183
Chapitre 9. Pour une pratique de « recherche singulière » dans les centres de formation en travail social , <i>Gérard Creux</i>	187
1. De la recherche dans les centres de formation.....	189
2. La « recherche » à l'épreuve de la notion de « champ ».....	190
3. Une expérience de l'IRTS de Franche-Comté : « l'enquête innovation ».....	192
4. Pour une « recherche singulière »	194
Conclusion.....	197
Chapitre 10. La recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du champ social , <i>Philippe Lyet</i>	199
1. La réclusion : processus d'exclusion en milieu rural.....	201
2. Des territoires différents au regard de l'action sociale	205
3. Les conditions d'une recherche sociologique participative.....	209
Conclusion.....	216

Chapitre 11. La recherche-action dans le travail social : un processus de problématisation dans un espace de coopération, Catherine Tourrilhes.....	219
1. Une posture interrogative dans la recherche en travail social.....	220
2. La démarche de recherche-action dans le champ du travail social.....	225
3. Un « espace de réflexivité » entre chercheurs, formateurs, étudiants, professionnels et bénéficiaires.....	230
Conclusion.....	235
Chapitre 12. La recherche : un territoire à conquérir, un regard d'acteurs engagés, Dominique Susini, François Noble.....	239
1. La reconnaissance progressive d'une mission de recherche.....	240
2. Les enjeux actuels de la recherche dans le secteur du travail éducatif et social.....	244
3. Recherche, hautes écoles et contexte européen.....	249
POSTFACE, Yvette Molina, Henry Noguès, Marc Rouzeau.....	255
Les auteurs.....	259
Glossaire.....	261

┌ POLITIQUES ET INTERVENTIONS SOCIALES ┐

Collection dirigée par
Cristina De Robertis, Éliane Leplay et Henri Pascal

La collection Politiques et interventions sociales se propose de favoriser la transmission des savoirs professionnels du travail social et la diffusion d'informations sur les politiques sociales. Conçue comme un instrument de formation permanente pour les professionnels du travail social, les décideurs et tous les acteurs du secteur social, elle vise également à contribuer à l'élaboration de nouveaux savoirs dans ce domaine.

LE CHANGEMENT ORGANISATIONNEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX. PERSPECTIVES THÉORIQUES CROISÉES

Michel Foudriat

POUR UNE APPROCHE INTERCULTURELLE EN TRAVAIL SOCIAL. THÉORIES ET PRATIQUES

Margalit Cohen-Emerique

VIH, LE VIRUS DE L'INTÉGRATION

Dominique Pasquio

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS. UNE APPROCHE PAR LES LANGAGES

Laurent Cambon

LA JEUNESSE EN ERRANCE FACE AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Anne-Françoise Dequirité, Emmanuel Jovelin

L'INTERVENTION SOCIALE D'INTÉRÊT COLLECTIF. DE LA PERSONNE AU TERRITOIRE

Cristina De Robertis, Marcelle Orsoni, Henri Pascal, Michèle Romagnan

INTERVENIR AU DOMICILE

Elian Djaoui – 2^e édition

L'ADVOCACY EN FRANCE. UN MODE DE PARTICIPATION ACTIVE DES USAGERS EN SANTÉ MENTALE

Martine Dutoit

GUIDE DE L'ÉPREUVE DE DOSSIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU DEASS

John Ward (dir.)

MANUEL D'INITIATION À LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL. CONSTRUIRE UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Pascal Lièvre (dir.) – 2^e édition

L'INTERVENTION CLINIQUE EN SERVICE SOCIAL. LES SAVOIRS FONDATEURS (1920-1965)

Geneviève Perrot, Odile Fournier, Georges-Michel Salomon – *Préface d'Éliane Leplay*

LE TRAVAIL SOCIAL FACE AU RACISME. CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Faïza Guélamine

LES PIONNIÈRES DU TRAVAIL SOCIAL AUPRÈS DES ÉTRANGERS. LE SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX ÉMIGRANTS, DES ORIGINES À LA LIBÉRATION

Lucienne Chibrac – *Préface de Nicole Questiaux*

TRAITÉ DE TRAVAIL SOCIAL

Guy Bilodeau

TRAVAIL SOCIAL ET DROITS DE L'ENFANT

FITS, ANAS